



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Mairie de SABLONNIÈRES

7, Route de la Vallée

☎ Mairie : 01 64 04 90 01
☎ Secrétariat : 01 64 04 44.33
☎ : 01 64 04 98 90
✉ : mairie.sablonnieres@wanadoo.fr

DL/NS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2016

Présents : Mr Dominique LEFEBVRE, Maire
Mrs Alain RAFFIN, Michel ICHÉ, Adjoints
Mmes Frédérique DEMAISON, Patricia SIMEON, Jeannick RAFFIN.
Mrs Dominique BELKISSE, Michel TALABOT, Denis LOCHOUARN, Maurice
DEMAISON, Alexis BOYER, Michel MARICHAL

Absents: Mr Geoffrey COLLAS
Mmes Angélique SANCHEZ, Annick FAGOTIN

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Maurice DEMAISON a été désigné secrétaire de séance.

2/ APROBATION COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

3/ SDESM : ADHÉSION DE COMMUNES

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération n° 2016-60 par laquelle l'adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne a été entérinée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.

4/ PERSONNEL : MARCHÉ D'ASSURANCE STATUTAIRE

Vu la commission d'appel d'offres en date du 13 juin 2016 relatif à l'attribution de lots à SOFAXIS-CNP Assurances pour une durée de 4 ans à effet du 01 janvier 2017,

Considérant qu'il y a lieu de souscrire une police d'assurance couvrant les risques statutaires des agents communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de signer la convention de gestion assurance groupe pour une durée de 4 ans et à compter du 01 janvier 2017,

ACCEPTE l'assurance contre les risques statutaires liés au personnel territorial en ayant choisi les garanties suivantes :

- les garanties pour les agents affiliés à la CNRACL : "Tous les risques" (congé de paternité exclu) pour un taux de 6,74 % avec une franchise de 15 jours consécutifs en maladie ordinaire,

- les garanties pour les agents relevant du régime général : Maladie ordinaire + Grave maladie + Accident du travail/Maladie Professionnelle + Maternité/Adoption (congé de paternité exclu) pour un taux de 1,00 % avec une franchise de 15 jours consécutifs en maladie ordinaire,

PERSONNEL : GRATIFICATION DE FIN D'ANNÉE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la gratification de fin d'année pour le personnel communal sous forme de chèques cado.

5/ RÉPARATION ÉCLAIRAGE SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 728.45€ pour la réparation de l'éclairage de la salle des associations.

6/ DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Les décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

7/ TRAVAUX

A/ Travaux commandés :

- Le maire rend compte des travaux engagés par la société Wiame sur la voirie communale suite aux dégâts occasionnés par les intempéries de mai et juin dernier, conformément aux devis. Ils se termineront prochainement par les enrobés aux Brodards et à la Belle étoile. Il informe que le curage et le creusement des fossés ont été confiés à Mr Riès. Les autres travaux concernant la rue du Not et l'église seront exécutés début 2017.
- Les travaux au carrefour de la D31 et de la D222 sont terminés. Le Conseil tient à adresser ses félicitations à l'agence routière territoriale du département pour la réalisation du Pont bleu.
- Des réparations sur l'éclairage public doivent avoir lieu en décembre

B/ Projet de travaux :

- Conformément à une décision antérieure, le Maire propose un devis de 2500€ pour la pose de deux ralentisseurs et de panneaux de signalisation aux Brodards. Le devis de la société Wiame est accepté.
- Réalisation d'un parking extérieur, Ferme du Domaine en 2017. Le Conseil à l'unanimité accepte le devis proposé de 19816.24€ HT. Il décide de demander une subvention à l'état (DETR), au Département (FER) et de solliciter une aide parlementaire.

8/ SUBVENTION PARLEMENTAIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander une aide parlementaire auprès du député de la circonscription pour la réalisation du parking.

9/ PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

Le Maire distribue une information aux conseillers et leur demande d'étudier le projet pour exprimer leur avis en février prochain.

10/PLU / PLUI

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le Conseil décide de lancer la révision du PLU pour apporter les modifications nécessaires au titre du Grenelle 2 et de la loi Allur.

11/ TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil décide la reconduction en 2017 des différents taux actuels de la taxe d'aménagement

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil prend acte de la mise en révision du PLU de la commune de Villeneuve sur Bellot.
- Le Maire informe de la nécessité de réparer le columbarium et de faire poser un point d'eau en haut du nouveau cimetière.
- Il informe de la mise en jugement des affaires liées aux dégradations du Pont des Arches et du vol du portail de la station d'épuration, la Commune s'étant portée partie civile pour obtenir des indemnités.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SÉANCE EST LEVEE

Le Maire, Dominique LEFEBVRE

